

Confrontés à une concurrence de plus en plus importante, les laboratoires pharmaceutiques, qu'ils soient fabricants de médicaments princeps ou de génériques, se livrent aujourd'hui à une véritable guerre commerciale. Tous les outils juridiques (droits de propriété intellectuelle, droit des contrats, protection des données, etc.) sont exploités par les entreprises dans le but d'acquérir ou de conserver des parts de marché, et donc d'évincer une concurrence potentielle, en considération du financement de la recherche et de l'innovation. Mais le médicament n'est pas une marchandise comme les autres et l'accès aux médicaments, et donc à la santé, commande une certaine maîtrise des dépenses publiques par les pouvoirs publics. Pour cela, il est notamment important que les médicaments génériques, moins chers et tout aussi sûrs que les médicaments princeps, puissent se substituer à ces derniers le plus rapidement possible sur le marché mondial. À cette fin, la Commission européenne a rendu un rapport d'enquête en juillet 2009 sur les pratiques au sein de l'industrie pharmaceutique, qui pointe du doigt un certain nombre de ces pratiques susceptibles de s'avérer contraires au droit communautaire de la concurrence et notamment à l'interdiction des ententes et abus de position dominante. Le but de cette journée d'étude, organisée conjointement par le Credimi (Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux) et la Faculté de Pharmacie (Sylvie Huichard et Agnès Tabutiaux), avec l'aide du Nile (agence conseil en affaires publiques), est de mettre en lumière en quoi certaines de ces pratiques peuvent s'avérer contraires au droit de la concurrence, ainsi que la difficulté à tracer les frontières en ce domaine entre le licite et l'illicite.

Clotilde JOURDAIN-FORTIER
Maître de conférences
à l'Université de Bourgogne
Credimi

Isabelle MOINE-DUPUIS
Maître de conférences
à l'Université de Bourgogne
Credimi

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LIEU

Amphithéâtre Bataillon – Faculté de Pharmacie
7, boulevard Jeanne d'Arc – 21000 DIJON
Bus : liane n° 5 Gare SNCF-Campus (Cf. plan ci-joint)

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Colloque CREDIMI
Marianne MALICET
4, boulevard Gabriel – 21000 DIJON
Téléphone : (33) (0)3 80 39 53 92 Télécopie : (33) (0)3 80 39 55 71
Courriel : marianne.malicet@u-bourgogne.fr

Les inscriptions seront enregistrées à réception du bulletin ci-joint accompagné du règlement et dans la limite des places disponibles.



JOURNÉE DU DROIT DU MARCHÉ INTERNATIONAL PHARMACEUTIQUE

LES PRATIQUES DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE AU REGARD DU DROIT DE LA CONCURRENCE

Colloque international organisé conjointement par
le Credimi – Faculté de Droit –
et
la Faculté de Pharmacie

Vendredi 12 mars 2010

Amphithéâtre Bataillon – Faculté de Pharmacie
7, Boulevard Jeanne d'Arc
21000 DIJON



9h30 / Café d'accueil

10h00 / Ouverture

Laurence RAVILLON, *Doyen de la Faculté de Droit de Dijon*

Evelyne KOHLI, *Doyen de la Faculté de Pharmacie de Dijon*

I – Les pratiques de protection des parts de marché et les réactions du droit de la concurrence

Présidence : Sylvette HUICHARD, *Professeure de droit pharmaceutique et économie de la santé à l'Université de Bourgogne*

10h15 / Les enjeux industriels au sein d'un marché mondialisé : princeps contre princeps, princeps contre génériques, génériques contre génériques

Laurent PITET, *Directeur juridique Bayer HealthCare*

10h35 / Des pratiques de protection des parts de marché aux pratiques d'éviction

Clotilde JOURDAIN-FORTIER, *Maître de conférences de droit privé à l'Université de Bourgogne, Credimi et*

Isabelle MOINE-DUPUIS, *Maître de conférences de droit privé à l'Université de Bourgogne, Credimi*

10h55 / Les conclusions du rapport d'enquête du 8 juillet 2009 de la Commission européenne

Elena KAMILAROVA, *Commission européenne, Direction générale de la Concurrence, Unité F1 responsable de l'enquête sectorielle dans le domaine pharmaceutique*

11h15 / L'abus de position dominante

David BOSCO, *Professeur de droit privé à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, Credeco*

11h35 / Les ententes entre laboratoires concurrents

Jean-Christophe RODA, *Maître de conférences de droit privé à l'Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III*

12h00 / Déjeuner

13h30 / Table ronde animée par Alain PEREZ, *Journaliste Les Echos*

. Un représentant du *Génériques Même Médicaments (GEMME)*

. Laurent DODET, *Vice-président de Fareva, façonnier (sous réserve)*

. Béatrice ESPESSON-VERGEAT, *Maître de conférences de droit privé à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, avocate*

. Elena KAMILAROVA, *Commission européenne*

. Blandine FAURAN, *Directrice juridique et fiscale du syndicat Les entreprises du médicament (LEEM)*

. Laure LECHERTIER, *Responsable du département politique du médicament à la Mutualité française*

. Catherine TRENQUE, *Ministère de l'Industrie*

14h30 / Débats

II – Les perspectives de la réaction juridique : vers une casuistique ou des règles générales ?

Présidence : Éric LOQUIN, *Professeur de droit privé à l'Université de Bourgogne, Directeur du Credimi*

15h00 / U.S. Perspective on Intellectual Property and Antitrust Issues in Proposed Biosimilars Regulatory Pathway

(La question des biosimilaires ou le projet de réglementation américaine en matière de propriété intellectuelle et de concurrence)

Sean M. O'CONNOR, *Professeur, University of Washington School of Law, Seattle*

15h20 / Le Code de déontologie des pharmaciens à l'épreuve du droit de la concurrence

Martine BÉHAR-TOUCHAIS, *Professeur de droit privé à l'Université René Descartes, Paris V, Directrice du Centre de droit des affaires et de gestion (CEDAG), Ancien membre du collège du Conseil de la concurrence et*

Éric FOUASSIER, *Professeur de droit pharmaceutique et économie de la santé à l'Université Paris-Sud 11*

15h50 / Du licite à l'illicite – un cadre de référence pour la concrétisation de la notion de protection abusive

Hans ULLRICH, *Professeur émérite de l'Institut universitaire européen, Florence*

16h10 / Débats

16h25 / Rapport conclusif – Le droit de la concurrence, un droit parmi d'autres au service de l'intérêt général

Jacques AZÉMA, *Professeur émérite de droit privé à l'Université Jean Moulin, Lyon 3, Directeur honoraire du Centre Paul Roubier*

16h45 / Clôture – Collation

FORMATION VALIDÉE DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES AVOCATS
